



Conseil Général de Mollens

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 10 OCTOBRE 2019

Mme Linda Baudin, Présidente, souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil et de la Municipalité ainsi qu'à M. Carlos Fonseca, auditeur. Elle explique que l'ordre de jour de la séance du Conseil a subi une légère modification suite à une « mise aux normes » par la Préfecture.

1. Appel :

Excusés : Mmes Evi Ammeter, Arlette Cuvit, Célia Reber, MM. Vincent Barbay, Hervé Le Pezennec, Jean Wagner

Non-Excusés : Mme Christine Bally, M. Sébastien Rochat

Sur 28 membres du Conseil, 20 sont présents, le quorum est donc atteint. La Présidente ouvre la séance à 20h33.

2. Admissions – démissions – assermentations :

Aucune correspondance n'est parvenue à ce sujet.

3. Approbation de l'ordre de jour

L'ordre du jour est accepté tel que présenté à main levée, à l'unanimité.

4. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 juin 2019 :

Aucune remarque ou observation n'est apportée. Le procès-verbal est accepté à main levée, avec remerciements à la Secrétaire.

5. Préavis No 3/2019 de la Municipalité de Mollens relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2020 :

Mme la Présidente donne la parole à M. Alexandre Rosset, Syndic, pour des précisions préalables. Il explique que deux omissions se sont produites lors de l'établissement de l'arrêté d'imposition : dans l'article 4, le taux d'intérêt de retard est de 6 % et dans l'article 7, les amendes pouvant atteindre 3 fois le montant de l'impôt ou de la taxe soustrait. Les deux chiffres sont identiques à ceux de l'année précédente.

M. Marc Solbes, membre, lit le rapport de la commission de gestion.

L'arrêté d'imposition n'a pas subi de modification et est identique à celui de 2019. Toutes les informations complémentaires se trouvent dans le préavis et ne sont pas commentées dans le présent rapport.

La commission propose au Conseil Général d'accepter l'arrêté d'imposition pour l'année 2020 tel que présenté dans le préavis mentionné.

La commission tient à remercier M. Alexandre Rosset, Syndic, pour ses explications expresses.

M. Claude-Alain Zanchi constate qu'il s'agit d'une augmentation indirecte si la commune maintient le taux d'impôt vu que l'Etat a repris des charges (liées aux soins à domicile, AVASAD).

Le Syndic répond que ces charges représentent env. CHF 30.00 à 40.00 par habitant par année. En baissant le taux d'imposition, la commune pourrait se trouver devant le fait de contribuer pour la péréquation. Les factures pour le social et la police vont augmenter en 2020. La baisse du taux d'imposition de 1,5 points signifierait une diminution du revenu fiscal d'env. CHF 12'000.00 par année pour la commune.

M. Jean-Marc Baudin demande si l'impact sur la péréquation est prévisible si le taux d'imposition ne change pas.

M. le Syndic suppose qu'il serait équivalent à l'année précédente.

M. Pierre Zanchi s'inquiète des conséquences de la RIE III sur la classe moyenne si une hausse du taux d'impôt serait encore ajoutée aux autres taxes perçues.

Le Syndic réplique que l'effet de la RIE III serait minime vu qu'il n'y a pas des grandes entreprises implantées sur le territoire de la commune. Mais la Municipalité souhaite maintenir les finances en équilibre en vue de l'augmentation des charges (social et police) et des projets discutés lors des dernières séances du Conseil (entretien bâtiments, salle villageoise).

M. Claude-Alain Zanchi craint des difficultés à intéresser des nouveaux habitants à venir s'installer à Mollens si la taxation communale manque d'attractivité. Il serait d'accord d'augmenter le taux d'imposition pour des projets concrets, pas en réserve, sans prétendre que la Municipalité prévoie de faire de l'argent sur le dos des contribuables.

M. le Syndic souligne l'avantage de décider de l'arrêté d'imposition chaque année, ainsi la Municipalité et le Conseil ont la possibilité de réagir d'une année à l'autre si la situation financière s'améliore.

M. Thierry Meyer ajoute que la commission de gestion a débattu l'accord entre l'UCV et l'Etat (augmentation de 1,5 points par l'Etat, baisse de 1,5 points par la commune) qui maintiendrait le statu quo pour le contribuable, certes, mais ferait perdre la commune deux fois : au niveau du revenu fiscal et de la péréquation.

Plus personne ne désirant prendre la parole, Mme la Présidente passe donc au vote du préavis No 3/2019 qui est accepté à main levée, avec 13 voix pour, 2 contre et 4 abstentions.

6. Nomination des délégués pour l'Association Intercommunale des Eaux de Ballens, Berolle et Mollens

Mme la Présidente informe que, selon les statuts de l'AIEBBM, le Conseil Général de Mollens doit nommer deux délégués et un suppléant pour ladite association. Mme Séverine Dehais et M. Claude-Alain Zanchi se proposent comme délégués et M. Jean-Marcel Cuvit comme suppléant. Ils sont nommés par acclamation.

7. Rapport des délégués du Conseil :

Pas d'informations.

8. Informations de la Municipalité :

M. Alexandre Rosset, Syndic, informe que la Municipalité a engagé Mme Céline Etoupe de Saint-George comme secrétaire municipale pour remplacer Mme Claire-Lise Zbinden qui partira à la retraite au mois de janvier prochain.

Mme Nicole Mayor, Municipale, informe que

- dans le cadre du plan canicule de l'Etat, elle a contacté cet été tous les habitants de la commune ayant plus de 75 ans afin de s'assurer de leur bien-être, elle a été bien accueillie partout ;
- le 30 août, elle a accompagné la course des aînés de Ballens et Mollens au lac Champex, avec 12 participants de Mollens ;
- le Noël des aînés sera organisé à l'Auberge de Mollens, avec un traiteur et l'assistance des membres de la Municipalité ;
- le mois d'octobre est le « mois de sensibilisation au cancer du sein » et la Municipalité a décidé de participer à la campagne « une tulipe pour la vie ». Dans le massif au centre du village seront donc plantés des bulbes de tulipes blanches et roses et un événement sera organisé lors de la floraison au mois d'avril-mai prochain ;
- le 30 octobre est la journée des proches-aidant, une brochure est disponible sur demande pour les personnes intéressées ou concernées ;
- 27 enfants de Mollens sont actuellement scolarisés au sein de l'ASIABE et le nombre de participants au parascolaire est en augmentation ;
- le problème de violence dans les bus scolaires s'est calmé un peu selon les dernières nouvelles ;
- l'ASIABE compte désormais, avec le personnel des bureaux et des cantines, 17 employés, c'est pourquoi un règlement du personnel sera établi par une commission nommée à cet effet et dont elle fait partie ;
- le 30 octobre, une visite de la Protection Civile est prévue pour l'organisation du stockage des pastilles d'iode, à distribuer à la population en cas d'explosion d'une centrale nucléaire.

M. Andreas Lüthi, Municipal, informe que

- les prix du bois ont de nouveau baissé à cause de la concurrence étrangère ;
- la sécheresse de l'année passée a diminué sensiblement la santé de la forêt, surtout les épicéas qui subissent une attaque de bostryche hors norme ;
- sur cette base, il est très difficile de trouver un budget équilibré entre la baisse des ventes du bois et le maintien de l'entretien de la forêt ;
- pour la réfection des chemins forestiers, il faut dorénavant prévoir des chantiers de min. CHF 25'000.00 pour bénéficier de subventions de 70-80% ;
- la meilleure offre pour les travaux de réfection du tronçon le plus abîmé du chemin des Ochettes est de CHF 42'000.00 et dépasse donc les CHF 30'000.00 prévus dans le budget. Malgré cela, la Municipalité a décidé d'attribuer les travaux, qui commenceront depuis chez M. Lang en direction du village, en s'arrêtant à l'endroit où le montant budgétisé sera épuisé ;
- la réparation des trous dans la route qui descend vers la porcherie est prévue dès que M. Jean-Marc Baudin aura effectué les travaux pour la conduite d'eau raccordant son nouveau hangar au réseau d'eau de la commune. Ces travaux nécessitent une tranchée à travers la route ;
- les cailloux que M. Jean-Marc Baudin a déposés récemment sur la place à pierre seront utilisés par la commune pour le drainage le long du chemin de la Tuillère ainsi que le chemin vers la Halle des Fêtes ;
- M. Silvain Rezin assure l'entretien hivernal des routes communales à la satisfaction de la Municipalité. Il s'est équipé d'une saleuse derrière son tracteur et propose désormais d'effectuer le déneigement et le salage simultanément (la commission de gestion a fait cette demande à plusieurs reprises dans leurs rapports) sans augmenter son tarif, la commune met à disposition le sel. Au cas où il n'y a pas de déneigement à faire mais uniquement du salage, c'est l'employé communal qui l'effectuera avec l'équipement existant de la commune.

M. Martin Baudin demande s'il est possible de bénéficier des subventions pour chemins forestiers pour la réfection du chemin des Ochettes vu qu'il se trouve en lisière de la forêt et qu'il dessert une place à bois entre autre.

M. Andreas Lüthi, Municipal, répond que ce chemin n'est vraisemblablement pas en zone forêt, mais c'est à vérifier.

M. Martin Baudin suggère de prévoir la réparation du chemin vers la Halle des Fêtes avant le Giron de la Musique qui aura lieu à Mollens au mois de mai 2020.

M. Eric Grosjean, Municipal, informe que

- le budget de l'AIPV est stable malgré des gros travaux pour l'évacuation des roseaux ;
- la rémunération pour le vieux papier et carton baisse dorénavant de CHF 30.00 à CHF 20.00 par tonne à cause de la suppression des marchés en Asie ;
- le 18 octobre aura lieu un événement à la déchetterie où des spécialistes donneront des conseils pratiques à la population pour réduire les factures d'électricité, d'eau et de chauffage ;
- c'est l'entreprise Henry qui s'occupe dorénavant du transport des bennes pour la déchetterie.

M. Martin Baudin demande si la séparation du vieux papier et du carton changerait le prix.

M. Eric Grosjean répond qu'il serait de plus CHF 5.00 par tonne, mais qu'il n'y a pas d'électricité à la déchetterie, nécessaire pour une benne spécifique pour le carton.

Mme Annick Rosset, Municipale, informe que

- l'étude pour la transformation du bâtiment du Collège est sur le point d'être mis à l'enquête, mais la Municipalité préfère étudier encore le projet d'une salle villageoise avant d'avancer dans le projet ;
- le remplacement des volets aux bâtiments des Tilleuls et de la Villa est prévu ;
- la création d'un « Jardin du Souvenir » au cimetière sera au budget pour l'année prochaine.

M. Jean-Marc Baudin demande si la désaffectation de la partie abandonnée du cimetière est prévue dans les années à venir.

Mme Annick Rosset répond que rien de ce genre n'est prévu actuellement.

9. Propositions individuelles et divers :

Mme la Présidente annonce la date de la prochaine séance ordinaire du Conseil : jeudi 5 décembre 2019.

Plus personne ne demandant la parole, la Présidente remercie l'assistance pour son attention et pour les interventions qui étaient toutes respectueuses. Elle lève la séance à 21h35.

La Présidente :



Linda Baudin



La Secrétaire :



Barbara Lüthi